



Convocation du 6 février 2021

**C O M P T E R E N D U**

**Séance du 13 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize février, à quatorze heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence du maire, M. JUBAULT Yannick.

**Etaient présents** : Mmes CARPENTIER Sandy, TROTIN Emmanuelle, JACQUEMIN Marie-José, LEROUX Isabelle et Mrs MONGIOJ Giuseppe, VAN DAMME Mathieu, CARON Christophe, CHANUDET Cédric, HARROIS Frédéric.

**Etaient absents ayant donné un pouvoir** : Madame CORVELLEC Marina ayant donné son pouvoir monsieur CHANUDET Cédric

**Secrétaire de séance** : M. VAN DAMME Mathieu

Monsieur le maire ouvre la séance à 10H00 et présente l'ordre du jour.

**Ordre du jour**

**Approbation du compte rendu du 30/01/2021**

ECOLE

DISSOLUTION DU SYNDICAT DU THEL VEXIN

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JANVIER 2021**

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

**APPROBATION POUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DU THEL VEXIN**

**(DÉLIBÉRATION 06/2021)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, de voter sur la dissolution du syndicat Thel Vexin. En effet, la commune ayant déjà pris part à la décision de sortir du regroupement scolaire actuel pour que les enfants soient scolarisés à Chaumont en Vexin.

**Le Conseil approuve à l'unanimité des présents, il mandate le maire pour :**

- Solliciter Monsieur le Préfet, pour dissoudre le syndicat du Thel-Vexin au cours de l'exercice 2022, au moment le plus opportun.
- Solliciter le Conseil Régional pour prendre en compte la modification dans l'organisation des transports scolaires, notamment le matin et en fin d'après-midi.
- Signer la convention avec la commune de Chaumont en Vexin pour la scolarisation de ses élèves et les modalités de prise en charge des frais de scolarité.
- Signer tous documents relatifs aux dispositions décrites ci-avant, et donne pouvoir au Maire pour ester en justice en tant que de besoin en situation de litiges, notamment dans la liquidation du syndicat Thel-Vexin.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 10 h20*



Signature du Maire  
JUBAULT Yannick

*Y. Jubault*